ART. 2 N° 182

## ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 182

présenté par M. Cinieri

## **ARTICLE 2**

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« débouchent sur un »

les mots:

« sont intégralement retranscrits dans le ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de retranscrire précisément dans les document les mesures devant être prises au cours de l'année à venir.